Confrérie de sainte Anne

charte



Sainte-Anne-d'Auray – Samedi 7 mars 2026

SANCTUAIRE DE SAINTE-ANNE D'AURAY SANTUAL SANTEZ-ANNA-GWENED

Charte de la Confrérie de sainte Anne

Préambule :

La Confrérie de sainte Anne est l'héritière de la Confrérie Royale de sainte Anne, créée en 1641 par Mgr de Rosmadec, évêque de Vannes. La Reine Anne d'Autriche, ayant entendu parler des apparitions de Keranna, demande des prières à sainte Anne pour obtenir la naissance d'un fils. En reconnaissance de la naissance de Louis XIV, elle soutient le sanctuaire naissant et devient un des premiers membres de la Confrérie. Celle-ci est canoniquement érigée en Archiconfrérie le 7 mars 1872 par Mgr Bécel. La Confrérie de sainte Anne se propose d'aider ses membres à vivre une spiritualité biblique, familiale, engagée qui découle de trois sources : la personne même de sainte Anne, épouse de saint Joachim, mère de la Vierge Marie et aïeule de Jésus, la vie et la mission d'Yvon Nicolazic, à qui sainte Anne est apparue pour lui demander de reconstruire une antique chapelle en ruines et le sanctuaire de Sainte-Anne-d'Auray, lieu de pèlerinage. Les membres sont unis par la prière les uns pour les autres et portent celles des pèlerins de Sainte-Anne-d'Auray.

Une messe y est célébrée le deuxième dimanche de chaque mois, à 11h, pour tous les membres vivants et défunts de la Fraternité.

Article 1 : objectifs

La confrérie de sainte Anne poursuit 3 objectifs :

- Développer la dévotion populaire autour de sainte Anne, impliquant un lien spirituel et filial au sanctuaire de Sainte-Anne-d'Auray ;
- Participer à l'évangélisation et à la transmission de la foi ;
- Développer les œuvres de miséricorde

Article 2 : adhésion

La confrérie de sainte Anne est ouverte à tous les fidèles, hommes et femmes. La réception au sein de la confrérie fait l'objet d'une inscription sur le registre officiel de la confrérie, si possible au cours d'une démarche au sanctuaire de Sainte-Anne-d'Auray, à deux moments privilégiés, le samedi au plus près du 7 mars ou la veille du

26 juillet pour le Grand Pardon. La réception au sein de la Confrérie se matérialise par un acte d'engagement dans la Confrérie de sainte Anne.

Article 3 : livret et insigne d'appartenance

Chaque membre de la confrérie reçoit un livret du pèlerin de sainte Anne (recueil de prières, de démarches spirituelles et de chants), ainsi qu'une médaille signe indiquant son appartenance à la confrérie de sainte Anne. L'insigne est porté à chaque visite au sanctuaire et à chaque réunion de la confrérie ; il peut aussi être porté à tout évènement diocésain ou paroissial.

Article 4 : engagements

Les engagements découlent des 4 signes donnés par sainte Anne :

- Le **Livre** : sainte Anne médite la Parole de Dieu. L'engagement portera sur la vie de prière et un enracinement de la vie spirituelle dans la Bible ;
- L'**Eau** : en apparaissant à la fontaine, sainte Anne nous rappelle que notre vie chrétienne s'enracine dans le baptême. L'engagement portera en particulier sur la vie sacramentelle en vivant les sacrements de l'Eucharistie et de la Réconciliation sacramentelle.
- La **Pierre** : en invitant Yvon Nicolazic à rebâtir la chapelle, sainte Anne nous invite à participer à la vie de l'Eglise. L'engagement portera, en particulier, sur une participation à la vie de sa paroisse.
- Le **Flambeau** : sainte Anne demande à Yvon Nicolazic d'aller chercher ses voisins et de suivre le Flambeau. L'engagement portera sur la fraternité en participant, en particulier, à des œuvres de miséricorde.

Les engagements sont au nombre de 7 :

- **Nourrir l'attachement à sainte Anne** par une prière quotidienne et s'imprégner de son message et de sa spiritualité en union avec ce qui se vit sur le sanctuaire.
- **Porter les prières que les pèlerins** ont confié à sainte Anne.
- **Venir en pèlerinage** au moins une fois par an, avec messe et si possible confession, à Sainte-Anne-d'Auray, sinon dans un autre sanctuaire.
- **Participer activement à la vie de sa paroisse** ; étendre localement l'attachement à sainte Anne en favorisant les pèlerinages et la vie de prière.

- **Porter son attention à la vie du sanctuaire** de Sainte-Anne-d'Auray et le soutenir par les moyens appropriés. L'abonnement au « Pèlerin de sainte Anne » peut en être un des moyens.
- **Participer à la rencontre annuelle** de la confrérie le samedi au plus près du 7 mars, avec renouvellement de l'engagement personnel.
- **Pratiquer régulièrement une œuvre de miséricorde** spirituelle et/ou corporelle.

L'engagement est célébré le samedi au plus près du 7 mars ou le 25 juillet.